SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 mars à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nicole DESSAUVAGES.

Etaient présents : Mesdames DESSAUVAGES, JARDIN, CHUPIN, ROBERT, SOUCHARD, Messieurs , BUGI, BOLLET, LEMAIRE.

Etaient absents excusés : Mesdames LE FLEM, BLOUIN, Monsieur PELLETEUR.

Madame la Vice-Présidente propose d'inverser l'ordre des points et de placer le vote du Budget primitif en dernier point. Approbation à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès verbal de la réunion du 08 février 2023 est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Principale de Saint-Nazaire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à la comptabilité du Centre Communal d'Action Sociale.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Centre Communal d'Action Sociale et du compte de gestion du Receveur,
Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré :
Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,
Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats définitifs se présentent comme suit, en euros :

	Investissement	***Fonctionnement***
Recettes prévues	*52 995.20*	*335 900.00*
Titres émis	*18 164.65*	*289 762.76*
Dépenses prévues	*52 995.20*	*335 900.00*
Mandats émis	*10 473.55*	*282 251.03*
Résultat de l'exercice	***7 691.10***	***7 511.73***
Résultat reporté 2021	*36 695.20*	*43 564.52*
Résultat cumulé	***44 386.30***	***51 076.25***
Solde des restes à réaliser	***-***	***-***

Après en avoir délibéré :
Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité, le compte administratif 2022.

VOTE DU BUDGET ADMINISTRATIF

Affectation du résultat :
Madame la Vice-présidente propose au Conseil d'Administration de reprendre dès le budget primitif de l'exercice 2023 les résultats de l'exercice 2022, sur la base du compte de gestion établi par le comptable. L'excédent de fonctionnement cumulé étant de 51 076,25 euros et l'excédent cumulé d'investissement de 44 386,30 euros, il est proposé d'inscrire 51 076,25 euros au 002 en fonctionnement et 44 386,30 euros au 001 en investissement.

Vote du budget
Le projet de budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023 se présente comme suit :
Section de fonctionnement : 334 900.00€
Section d'investissement : 52 995.20 €

Opérations réelles :
- section de fonctionnement :
  DEPENSES : 311 900.00 €
  RECETTES : 283 823,75 €
- section d'investissement :
  DEPENSES : 68 886,30 €
  RECETTES : 1 500,00 €

Opérations d'ordre :
- section de fonctionnement :
  DEPENSES : 23 000.00 €
  RECETTES : €
- section d'investissement :
  DEPENSES :
  RECETTES : 23 000,00 €

Le budget primitif 2023 s'équilibre dans les dépenses et les recettes à trois cent trente-quatre mille neuf cent euros en fonctionnement et à soixante-huit mille huit cent quatre-vingt six euros 30 centimes en investissement.

Après en avoir délibéré :
Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité, le budget primitif 2023.

La séance est levée à 19 H 00